

BOY-DIFFUSION
LA BEAUTÉ PROFESSIONNELLE

Découvrez www.mybeautytraining.com
votre nouveau partenaire **formation** dédié à la beauté

ETABLISSEMENT MONTAUBAN

420 Avenue André Jorigné

BOY DIFFUSION

82000 MONTAUBAN

Tél. 05 63 22 00 28

email montauban@boy-diffusion.fr

Siret 39971637200061

Livré à :

BRIN DE BEAUTE

MMF SIMAO CECILE

AVENUE UXELLODUNUM

46140 LUZECH

Votre Solution Coiffure & Esthétique

Siège social et centrale logistique

BOY DIFFUSION, 60 Chemin Carresse 31400 TOULOUSE

Tél. 05 61 34 20 45 Fax 05 61 54 44 46

Tél. 05 61 34 20 45 Fax 05 61 54 44 46
SAS au capital de 2 201 552 euros - RCS - Toulouse 399 716 372

ID TVA : FR14 399 716 372

BRIN DE BEAUTE

MME SIMAO CECILE

AVENUE UXELLODUNUM

46140

LUZECH

Echéance le 30/06/2025

Paieement : LCR 30 Jours Fin de Mois

Page 1/1

Transporteur :

Fracture

Facture

Transporteur :

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	R118
22/05/2025	1333831	C0733700	TICKET N° 42649 CAISSE 360	TERRITOIRE VACANT SUD OUEST	

Référence	Désignation	Quantité	Prix brut	Remise	Prix net	Montant HT	TVA
129241	BN WONDERLACK COFFRET COLL.PUR.GLAM B_WLRPG	1,00	84,90	100,00%			1
131792	BN WONDERLACK COFFRET COLL.TROPICAL MOOD	1,00	84,90		84,90	84,90	1
RECAPITULATIE							
Produits Techniques				84,90			
Total HT			84,90	Taux	Montant T.V.A		
% esc.							
Escompte							
Eco-contribution							
		Base T.V.A	84,90	20,00	16,98		
		T.T.C.				**** 101,88EU	
		Facture				101,88	

Règlement par virement, merci de rappeler votre

Clause de réserve de propriété

Clause de réserve de propriété
La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code du commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Règlement par virement, merci de rappeler votre
code client en référence

IBAN : FR76 3000 4024 9700 0109 6874 877
BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

A découper et joindre à votre règlement par chèque
Net à Payer : 101,88EUR au plus tard le 30/06/25

Client : C0733700 Facture : 1333831 du 22/05/2025
SAS BOY DIFFUSION TOULOUSE